

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 avril 2016, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2016-04-60**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en changeant le point 7 par Appel d'offres sur invitation : Étude de faisabilité pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie et en laissant le point 20 «Varia» ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2016;**
- 4. Période de questions réservée au public;**
- 5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
- 6. CDSM : Approbation du projet «halte routière» pour du financement au fonds de développement de la MRC de Coaticook;**
- 7. Appel d'offres sur invitation : étude de faisabilité pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie;**
- 8. Règlement 398-2016 d'emprunt décrétant une dépense de 250 000,00 \$ et un emprunt de 250 000,00 \$ pour la construction de rues et d'égout dans le nouveau secteur résidentiel;**
- 9. Avis de motion modifiant le règlement 2000-266 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;**
- 10. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);**
- 11. Peinture du quai flottant (à faire en 2016);**
- 12. Adoption des États financiers 2015;**

13. Voirie :
  - 13.1 Gravier
  - 13.2 Abat-poussière
14. Comité des Loisirs :
  - 14.1 Autorisation de vendre des produits alcoolisés pour la Saint-Jean-Baptiste
  - 14.2 Autorisation de vendre des produits alcoolisés pour le tournoi à Ti-Père
15. Rapport annuel de gestion des matières résiduelles 2015;
16. Bibliothèque municipale scolaire : *Croque-livres* est un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans du Québec;
17. Paiement des comptes :
  - 17.1 Comptes payés
  - 17.2 Comptes à payer
18. Bordereau de correspondance;
19. Rapports :
  - 19.1 Maire
  - 19.2 Conseillers
  - 19.3 Directrice générale
20. Varia;
21. Évaluation de la rencontre;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2016

#### Résolution 2016-04-61

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller René Morier,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 14 mars 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e à la séance.

### 5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

### 6. CDSM

#### 6.1 **APPROBATION DU PROJET «HALTE ROUTIERE» POUR DU FINANCEMENT AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU QUE** la municipalité Saint-Malo dispose d'une somme de 7 497 \$ permettant de financer des projets structurants ayant lieu sur son territoire dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

**ATTENDU QU'** un projet a été soumis pour un total de demande de 7 497 \$ dans l'enveloppe de la municipalité dans le cadre du Fonds de développement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a identifié dans son Plan de développement local, la priorité/l'objectif suivant (no 13) : Développer le secteur touristique en effectuant les démarches nécessaires à l'implantation d'une halte routière avec services sanitaires au cœur du village;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est penchée sur le projet «Halte routière» et qu'elle juge que celui-ci répond à ses orientations ainsi qu'à la définition de *Projet structurant* telles qu'inscrites dans la Politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit prioriser les projets soumis pour respecter les sommes disponibles dans son enveloppe locale du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

#### **Résolution 2016-04-62**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

#### **IL EST RÉSOLU**

- ▶ **D'**approuver le projet «Halte routière» pour le financement d'un montant 7 497 \$ dans son enveloppe locale du Fonds de développement de la MRC de Coaticook.
- ▶ **DE** transmettre la présente résolution à la MRC de Coaticook pour l'informer de l'approbation du projet qui est requise dans le cheminement des demandes de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **7. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE SUR PIED D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QU'** une demande d'offre de services professionnels pour l'Étude de faisabilité de la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie a été faite;

**ATTENDU QUE** le mandat proposé comporte trois volets, dont le deuxième et le troisième volets sont optionnels;

**ATTENDU QUE** le premier volet consiste à la connaissance du territoire, des ressources humaines ainsi que matérielle sur le territoire et à dresser un portrait de la situation au sein des organisations des services de sécurité incendie;

**ATTENDU QU'** un rapport sera rédigé, déposé et présenté aux membres des différents conseils municipaux afin de démontrer les éléments suivants :

- Résultat du schéma de couverture de risques;
- Disponibilité des ressources sur le territoire (recrutement, rétention, nombre minimale);
- Statistiques d'intervention sur le territoire;

- Règlement de prévention et constitution des services de sécurité incendie;
- Entente de service actuelle;
- Portrait des ressources humaines (formation, entraînement, structure administrative);
- Élaboration des protocoles et procédures d'intervention, administration, etc.;
- Identification des types et le nombre minimal requis de véhicules incendie sur le territoire;
- Identification des équipements nécessaires pour les autres services à la population;
- Investissement projeté dans l'acquisition des ressources matérielles, casernes;
- Opinion des différents collaborateurs sur le projet de regroupement des services de sécurité incendie;
- Proposition de scénarios d'optimisation;
- Évaluation financières pour chacun des scénarios;
- Proposition d'une structure organisationnelle selon chaque scénario.

#### **Résolution 2016-04-63**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** les Conseils municipaux de Saint-Isidore-de-Clifton et de Saint-Malo acceptent l'offre de Michel Richer, multi-conseils en gestion d'incendie pour des services professionnels et lui donne le mandat de faire l'Étude de faisabilité de la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie.

**QUE** les Conseils municipaux de Saint-Isidore-de-Clifton et de Saint-Malo paieront moitié-moitié les honoraires de 5 600 \$ taxes non incluses facturé à la fin du mandat qui comprend l'ensemble du mandat, les rencontres, les déplacements, la rédaction et le dépôt du rapport pour le premier volet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. RÈGLEMENT 398-2016 D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 250 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 250 000,00 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE RUES ET D'ÉGOUT DANS LE NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**9. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-266 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

#### **Résolution 2016-04-64**

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Roy que lors d'une prochaine séance régulière du Conseil de la municipalité, sera présenté, pour étude et adoption, un règlement modifiant le règlement 2000-266 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**11. PEINTURE DU QUAI FLOTTANT (À FAIRE EN 2016)**

**ATTENDU QUE** le quai appartient à la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** l'entretien doit être fait aux deux ans afin de le conserver en bon état;

**ATTENDU QUE** le quai a été tenu la dernière fois en 2014;

**Résolution 2016-04-65**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le Conseil municipal accepte d'engager une personne à 12 \$ l'heure afin de teindre le quai flottant pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS**

**ATTENDU QUE** la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés a préparé et remis le rapport financier de l'année 2015;

**ATTENDU QUE** le rapport financier doit être accepté par les membres du Conseil municipal au début de l'année suivante;

**Résolution 2016-04-66**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la municipalité de Saint-Malo sont acceptés tels que préparés par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés.

**QUE** les conseiller-ère-s signeront l'attestation de lecture des rapports financiers de l'exercice 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. VOIRIE :**

**13.1 Gravier**

**ATTENDU QUE** le devis a été approuvé par le Conseil municipal à la résolution 2016-03-48;

**ATTENDU QUE** le devis a été envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour le granulats concassés de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** sur les quatre fournisseurs invités, deux ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

**Résolution 2016-04-67**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme à 7,80 \$ la tonne taxes non incluses pour son granulat concassé MG20b de H. M. Lambert Excavation inc. en considérant le prix du transport ainsi que les taxes carrières et sablières non incluses.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme à 7,65 \$ la tonne taxes non incluses pour son granulat concassé MG56 de H. M. Lambert Excavation inc. en considérant le prix du transport ainsi que les taxes carrières et sablières non incluses.

**QUE** les prélèvements et analyses seront faits par la municipalité de Saint-Malo en début de contrat sur le banc de gravier qui sera retenu. Dans le cas où la Municipalité réalise des analyses additionnelles et que ces analyses révèlent une non-conformité des matériaux, l'entrepreneur devra absorber le coût de ces analyses. Sinon, les coûts seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 13.2 Abat-poussière

Ce point est remis à une séance ultérieure.

## 14. COMITÉ DES LOISIRS :

### 14.1 Autorisation de vendre des produits alcoolisés pour la Saint-Jean-Baptiste

**ATTENDU QUE** le Comité des Loisirs a présenté une demande afin d'être autorisé à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste;

**ATTENDU QUE** les profits seront utilisés pour le financement de ses activités qui sont très appréciées par l'ensemble de la population de Saint-Malo;

#### **Résolution 2016-04-68**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller René Morier,

D'écrire une lettre afin d'autoriser le Comité des loisirs de Saint-Malo à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice, au 266, chemin Auckland à Saint-Malo, à la veille de la Saint-Jean-Baptiste, le soir du 23 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 14.2 Autorisation de vendre des produits alcoolisés pour le tournoi à Ti-Père

**ATTENDU QUE** le Comité des Loisirs a présenté une demande afin d'être autorisé à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice à l'occasion du tournoi à Ti-père;

**ATTENDU QUE** les profits seront utilisés pour le financement de ses activités qui sont très appréciées par l'ensemble de la population de Saint-Malo;

#### **Résolution 2016-04-69**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'écrire une lettre afin d'autoriser le Comité des loisirs de Saint-Malo à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice, au 266, chemin Auckland à Saint-Malo au Tournoi à Ti-Père les 11, 12, 13 et 14 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport annuel de gestion des matières résiduelles – MRC de Coaticook - 2015* présenté par madame Monique Clément, chargée de projet matières résiduelles au 10 mars 2016.

**16. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SCOLAIRE : CROQUE-LIVRES EST UN RÉSEAU DE BOÎTES DE PARTAGE DE LIVRES DESTINÉES AUX JEUNES ÂGÉS DE 0 À 12 ANS DU QUÉBEC**

**ATTENDU QU'** un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes de 0 à 12 ans par l'initiative des Croque-livres lancé en septembre 2014 a été entrepris;

**ATTENDU QUE** les Croque-livres sont des points de chute qui offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés;

**ATTENDU QUE** l'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture;

**Résolution 2016-04-70**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller René Morier,

**QUE** le Croque-livres sera fabriqué par monsieur Gaétan Tremblay pour un montant de 500 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17. PAIEMENT DES COMPTES**

**17.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 114 820,25 \$ payés depuis le 15 mars 2016;

**Résolution 2016-04-71**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 114 820,25 \$ payés depuis le 15 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.2 Comptes à payer**

**17.2.1 Comité des Loisirs**



**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte d'aider le comité des Loisirs à payer les frais de chauffage;

**Résolution 2016-04-72**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** remettre 8 000 \$ au comité des Loisirs afin d'aider à défrayer le coût du chauffage à la salle des Loisirs, pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.2.2 Secteur résidentiel**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a donné le mandat à EXP pour les services professionnels en ingénierie pour plans et devis ainsi que l'évaluation d'avant-projet concernant le développement résidentiel à l'est de la route 253 en conformité avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement durable et des Parcs à la résolution 2016-03-41;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut aller de l'avant pour développer le secteur résidentiel en entreprenant les infrastructures afin de développer l'endroit;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut rencontrer les citoyens en expliquant les différents enjeux de ce projet;

**Résolution 2016-04-73**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**DE** mandater monsieur Serge Allie afin qu'il prépare et présente le dossier du secteur résidentiel à une réunion de consultation publique à la municipalité de Saint-Malo.

**QUE** monsieur Serge Allie sera payé 45 \$ l'heure pour le mandat que le Conseil municipal lui confère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Un dossier a été retenu.

**18.1 Sécurijour Compton**



**ATTENDU QUE** le comité «*Sécurijour Compton*» planifie le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'activité SÉCURIJOUR ayant pour but d'aider les enfants de la 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du primaire à reconnaître les dangers et promouvoir la sécurité;

**ATTENDU QUE** le vendredi 27 mai 2016, les enfants des municipalités de Martinville, Ste-Edwidge, Saint-Malo et Compton recevront de judicieux conseils de sécurité;

**ATTENDU QUE** l'école assumera les coûts relatifs au transport en autobus. De plus, les élèves recevront un sac rempli de matériel lié à la sécurité ainsi que des articles promotionnels;

**ATTENDU QU'** une contribution de 220 \$, soit 11 élèves de Saint-Malo à 20 \$ chacun (Megan Bolduc-Jacques, Naomy Boudreau, Marie-May Champeau, Aimarose Roy, Chloé Roy, Laurie St-Pierre, Florence Tobin, Mathis Tremblay, Élisabeth Marchand, Magaly Roy, Alexis St-Pierre), est sollicitée pour couvrir les frais d'inscription et les articles promotionnels de cette journée;

#### **Résolution 2016-04-74**

Il est proposé par le conseiller René Morier,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte de payer 220 \$ pour les 11 élèves de Saint-Malo afin de couvrir les frais d'inscription et les articles promotionnels de cette journée organisée par le comité «*Sécurijour Compton*».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **19. RAPPORTS :**

### **19.1 Maire**

Monsieur le maire Jacques Madore n'a aucune information à présenter au Conseil municipal.

### **19.2 Conseillers**

Les conseillers n'ont aucune information à présenter au Conseil municipal.

### **19.3 Directrice générale**

#### **19.3.1 Ordinateur usagé de la MRC de Coaticook**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo est intéressée à acheter un ordinateur usagé afin de permettre aux citoyens d'aller sur Internet à l'hôtel de ville;

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook a un ordinateur avec Windows à vendre;

#### **Résolution 2016-04-75**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Malo achète l'ordinateur usagé de la MRC de Coaticook au coût de 50 \$ afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'aller sur Internet à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 19.3.2 Photocopies

**ATTENDU QU'** un dîner spaghetti est organisé par l'organisation *Les petits du bonheur* afin de ramasser des fonds pour le relais de la vie 2016;

**ATTENDU QUE** des photocopies en couleur ont été postées par envoi collectif afin d'inviter les gens à participer à cette levée de fonds;

#### **Résolution 2016-04-76**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte de fournir gratuitement les photocopies en couleur à l'organisation *Les petits du bonheur* afin de ramasser des fonds pour le relais de la vie 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 20. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

### 21. **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

### 22. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 21 h 45.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière